

Programme de gestion des « mares de Sologne »

Alexandre Pierrard / CEN-CVL



Historique et usages

Ancien propriétaire : Michel Lepoutre

Propriétaire de famille de 300 ha,

- ⇒ Opposition à un projet autoroutier par l'engagement dans Natura 2000 :

Inscription dans le réseau (amphibiens) + Contrat d'entretien des mares (curage, débroussaillage)

- ⇒ Location des parcelles agricoles à M. de Saint Phalle :

Agriculture intensive + drainage + irrigation

- ⇒ Adhésion totale de M. Lepoutre : **Suivi des mares, entretien des berges (hors contrat), piégeage du Ragondin**

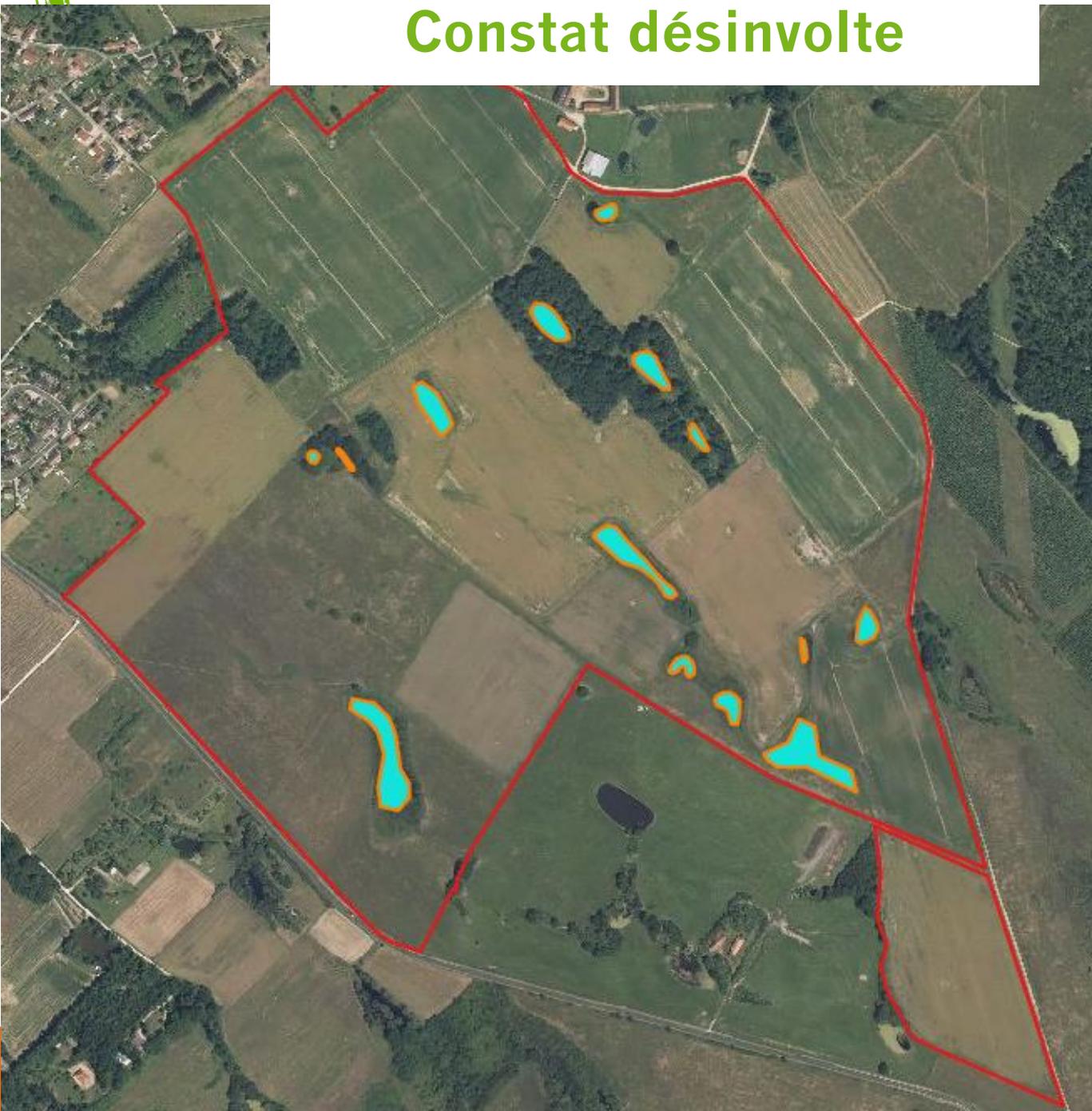
2010 suivi de contrat Natura 2000 découverte du Pélobate brun

2011 début des suivi LNE

2017 Acquisition du site par le CEN CVL



Constat désinvolte



80 ha d'un seul tenant

**Sol peu profond avec une
semelle de labour**

**Terre exploitée et
drainée**

Ragondin/Grand gibier

Fermeture des mares

Fréquentation



Constat désinvolte bis

**14 mares de types
différents**

**14 espèces d'amphibiens
dont 5 Tritons, le
Pélodyte ponctué et le
Pélobate brun**

**Leucorrhine à gros
thorax**

**6 plantes rares ou
menacées**

**Avifaune riche en
rapaces nocturnes et
oiseaux des milieux
ouverts et humides**



Intervenir ... mais sur quelles bases ?

➔ **Photo-interprétation, archives (plan de drainage), témoignages**

➔ **PNA, PRA Pélobate brun**

➔ **Loiret Nature Environnement, animateur du PRA :**

Formation des professionnels de l'environnement (19 structures formées)

Sensibilisation des propriétaires, des gestionnaires et des collectivités, par l'élaboration de documents et d'articles

Suivi télémétrique, écoute des mâles chanteurs, comptages des pontes à vue, pose de barrières pour le recensement des juvéniles, étude pédologique, suivi hydrologique...



Intervenir ... mais sur quelles bases



Forma
structu

Sensib
collect

Suivi t
compte
recens
hydrol



Intervenir ... Oui mais sur quelles



Conservatoire d'espaces naturels Lorraine
Commission Régionale de l'Environnement de Lorraine

Plan National d'Action Pélobate brun

Pelobates fuscus (Laurenti, 1768)
Déclinaison régionale Lorraine
2013-2018

Préservation des espèces
Pollution
Pesticides
Urbanisme
Agriculture
Industrie
Énergie et climat
Généralisme agricole
Littérature, transports et tourisme

Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat
www.developpement-durable.gouv.fr

Plan national d'actions en faveur du PÉLOBATE BRUN

Pelobates fuscus (Laurenti, 1768)
2014-2018

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
www.developpement-durable.gouv.fr

Form
struc

Sensib
collect

Suivi t
compte
recens
hydrol



Intervenir ... Ou



Loiret Nature Environnement



Form
struc

Sensib
collect

Suivi t
compte
recens
hydrol



Intervenir ... Oui mais pour quels enjeux

Développer la
fonctionnalité des
milieux forestiers

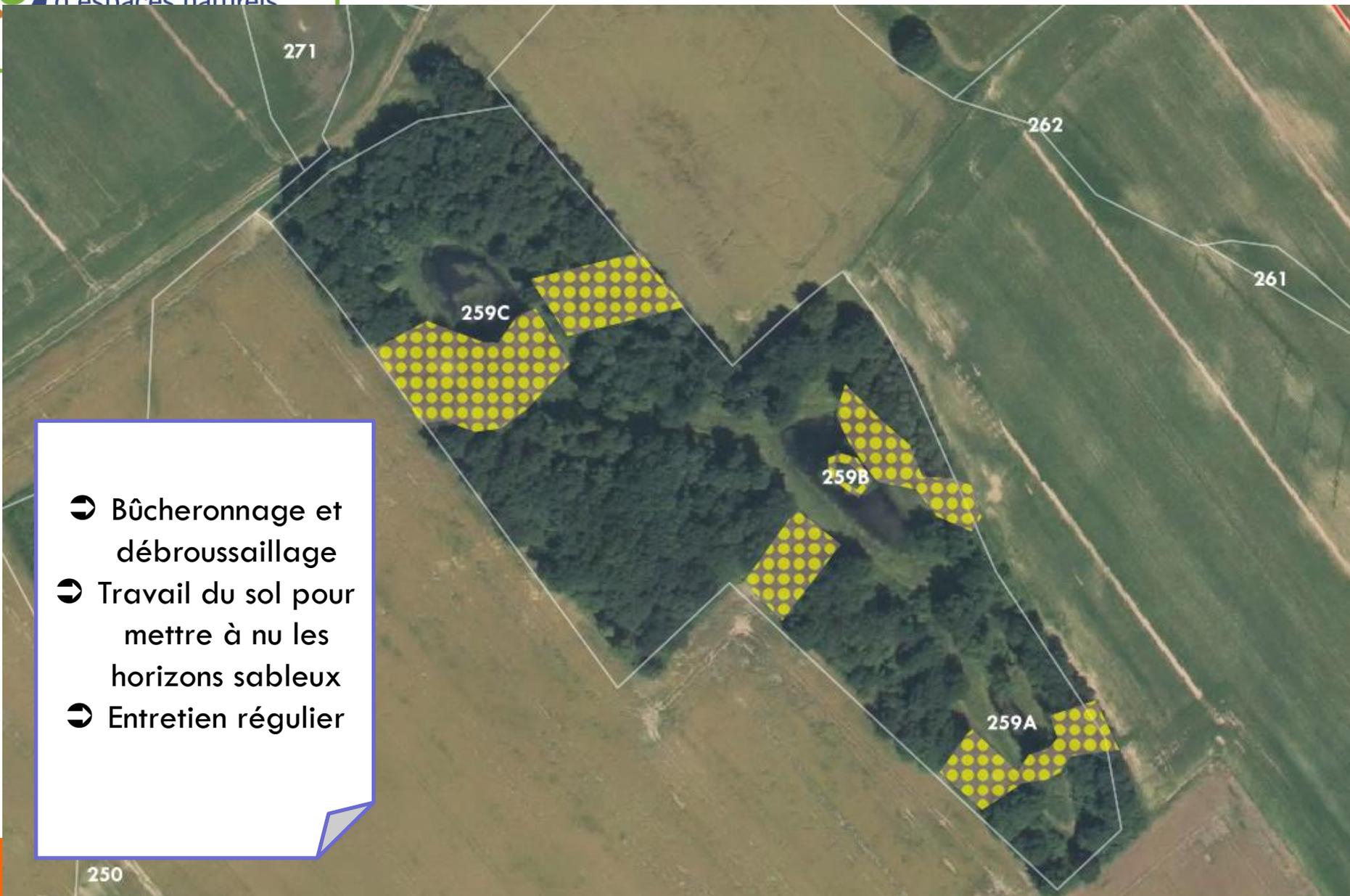


- Création d'axes d'échanges
- Mise en lumière des mares



- Création de gîtes d'hivernage
- Création de zone de chasse
- Développement des strates végétales
- Favoriser les déplacements et les échanges

Intervenir ... Oui mais comment



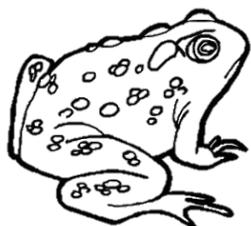
- ➡ Bûcheronnage et débroussaillage
- ➡ Travail du sol pour mettre à nu les horizons sableux
- ➡ Entretien régulier

Intervenir ... Oui mais pour quels enjeux

**Développer la
fonctionnalité des
milieux ouverts**



- ➔ Mise en place d'un système agricole favorable à la biodiversité :
 - couverts,
 - traitements,
 - travail du sol,
 - gestion adaptée de l'eau.
- ➔ (Re) création des mares cadastrées
- ➔ Préservation des zone présumées d'hivernage
- ➔ Lutte contre les espèces nuisibles(sanglier, ragondins)



- ➔ Reconstituer un sol (nature, texture, horizon profond et vie)
- ➔ Maintenir des facteurs favorables à l'enfouissement
 - ➔ Augmenter le potentiel d'accueil
 - ➔ Stimuler la vie du sol

Intervenir ... Oui mais comment

Colza

Maïs

Blé

Sarrasin

Triticale

Féverole

Lentilles

Millet

Betterave sucrière

CIPAN

**Plantes médicinales
et aromatiques**

- Installation d'un exploitant en Bio
- Maintien des cultures à sol nu dans l'assolement,
 - Abandon des phytocides
- Travail du sol sommaire (sans labour, semis directs...), moins profonds, mais passages plus nombreux
- Gestion raisonnée du pompage et du réseau de drainage
 - Expérimentation de nouveaux itinéraires techniques et culturaux
 - Prestation d'engins agricoles
- Re-crédation de certaines mares cadastrées





et aménagées



Intervenir ... Oui mais pour quels enjeux

**Développer la
fonctionnalité des
milieux humides**

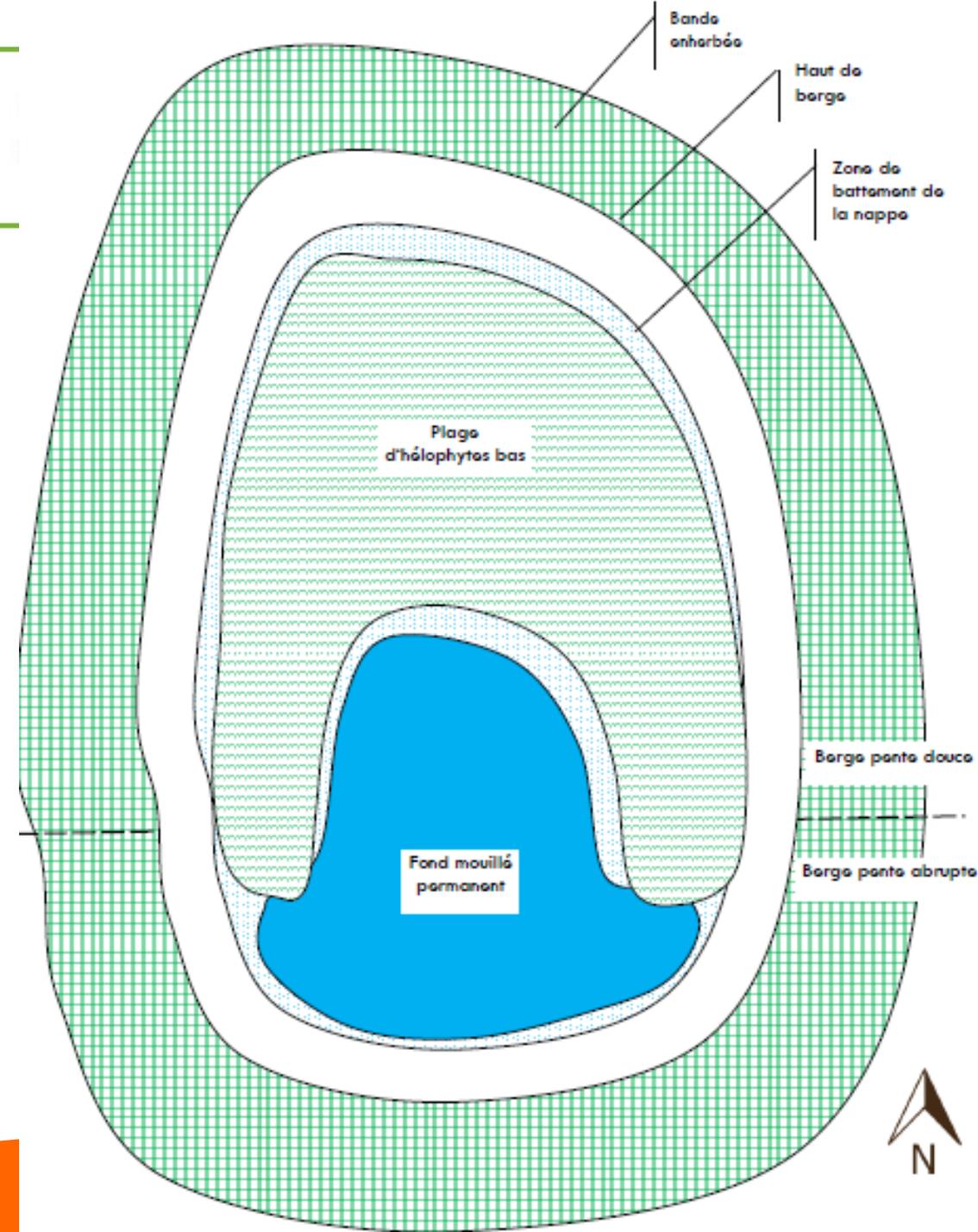


- Entretien des mares fonctionnelles
- Restauration des mares moins fonctionnelles
- Restauration des bandes enherbées autour des mares
- Faciliter les échanges mares / milieux ouverts et forestiers



- Restaurer et créer des sites de reproduction
- Diversifier les habitats en strates et en âges dans et autour des mares : supports de ponte et zones d'alimentation
- Favoriser les déplacements

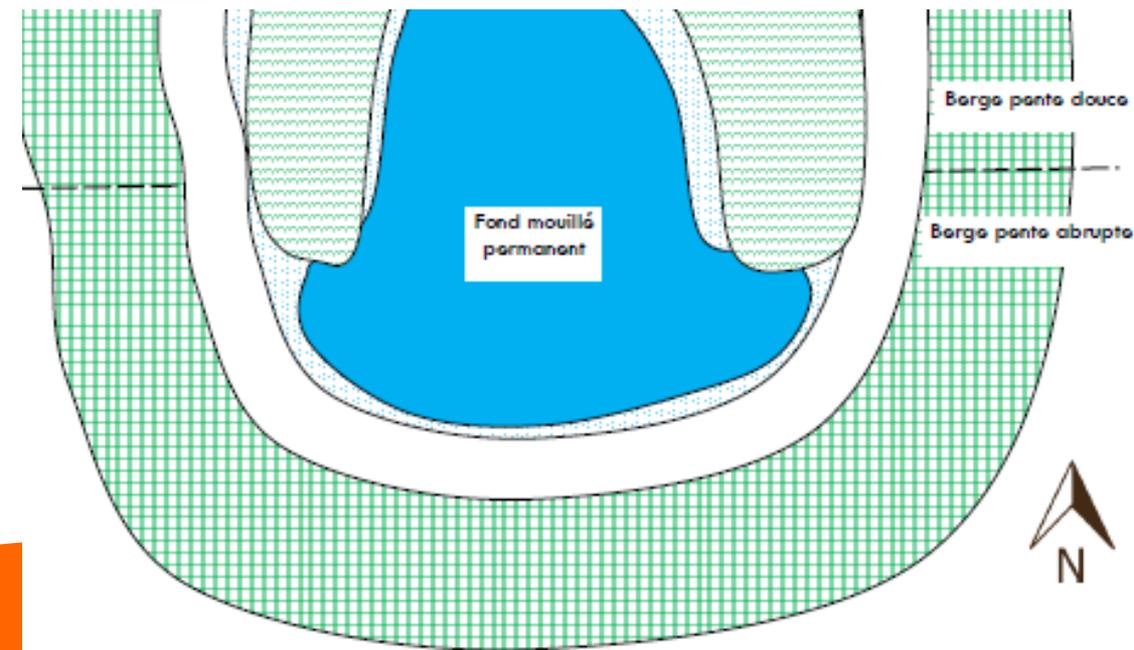
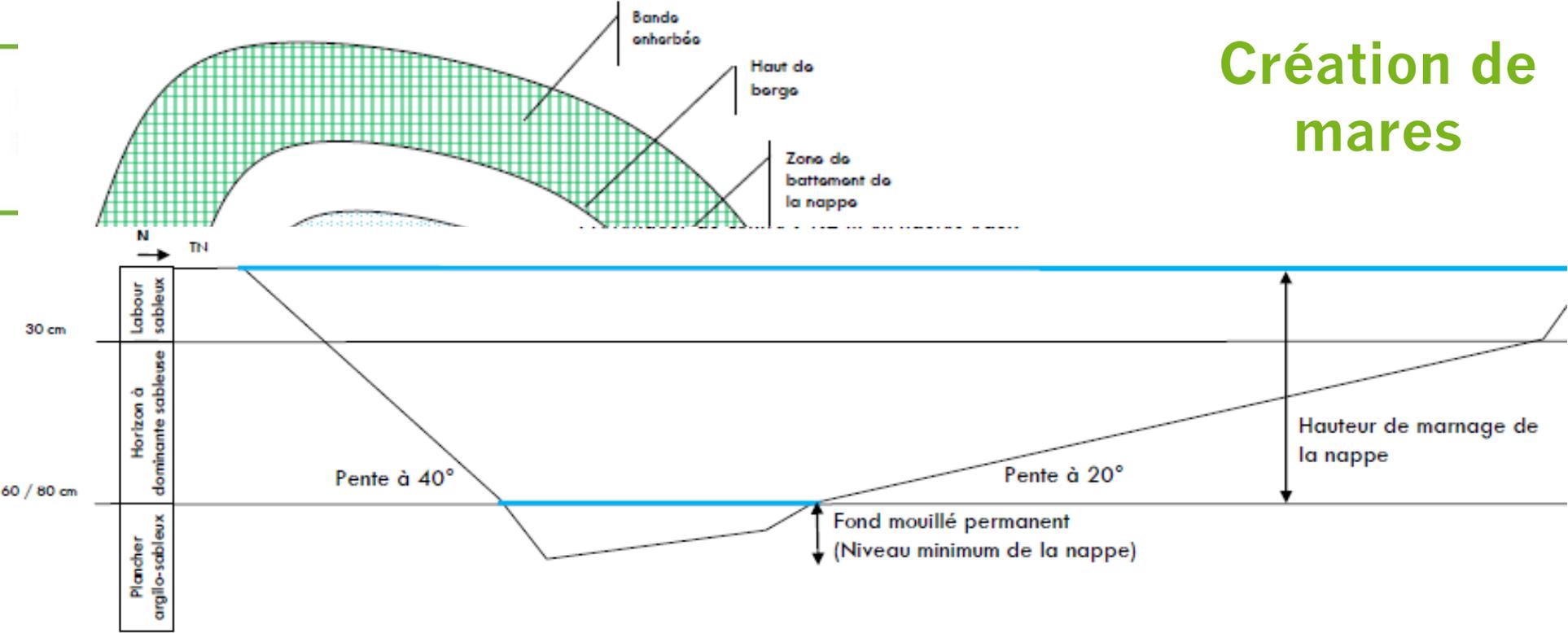
Création de mares



Surface $\approx 1500 \text{ m}^2$ depuis le terrain naturel
Profondeur au centre $\approx 1.5 \text{ m}$ depuis le terrain naturel



Création de mares



Surface $\approx 1500 \text{ m}^2$ depuis le Terrain naturel
Profondeur au centre $\approx 1.5 \text{ m}$ depuis le Terrain naturel



Entretien/Restauration de mares

⇒ Curage sur le principe
« **vieux fonds vieux bords** » et **par tiers**

⇒ **Talutage** des berges

⇒ Limiter par **grattage**

la colonisation des végétaux ligneux

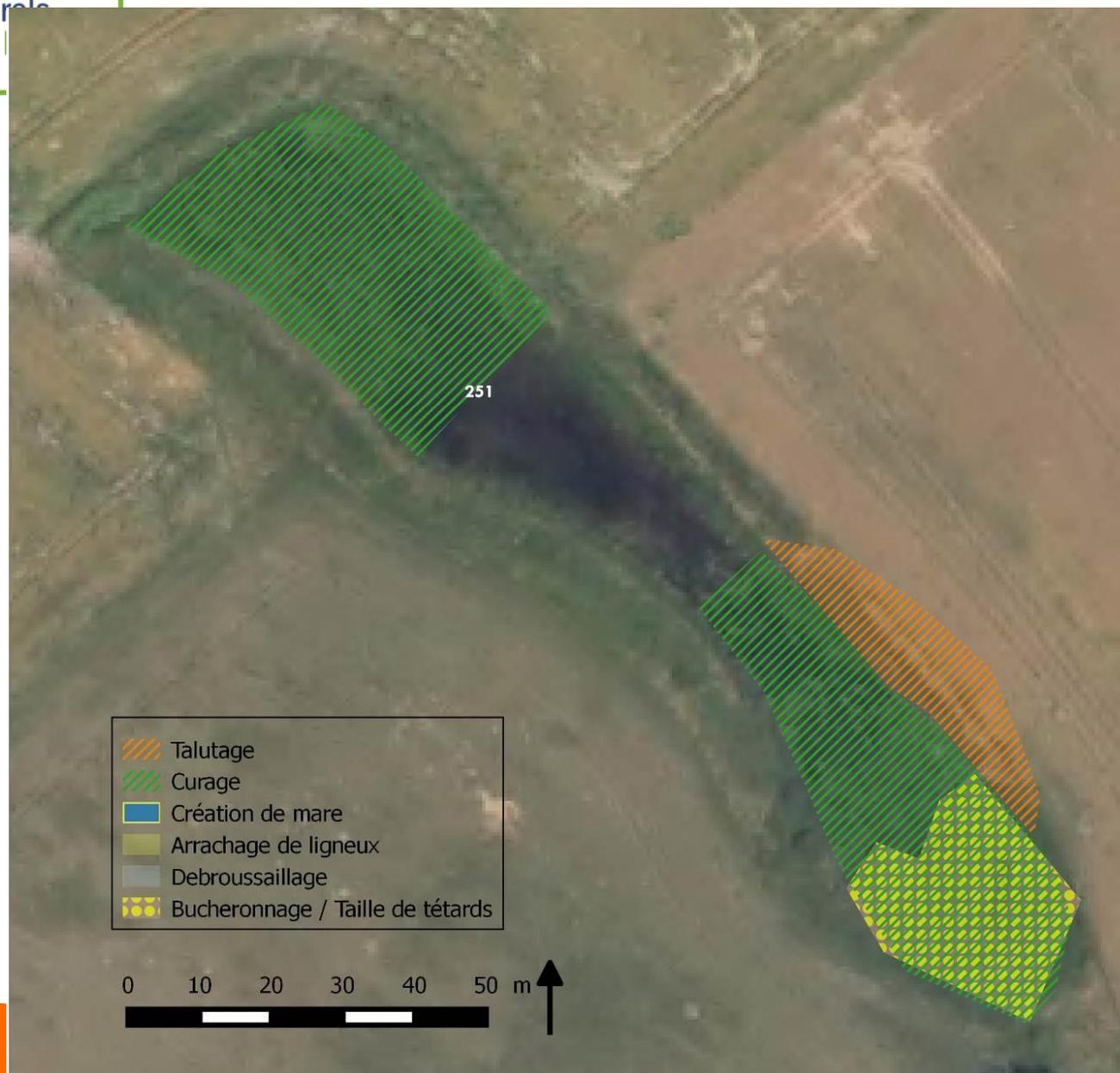
⇒ Opération de :

- Bûcheronnage des arbres qui poussent dans les mares ou sur les berges ou qui sont instables ou dangereux,
 - Taille de têtards,
 - Débroussaillage sur $\frac{3}{4}$ des plages,
- Arrachage des ligneux qui poussent dans les mares,

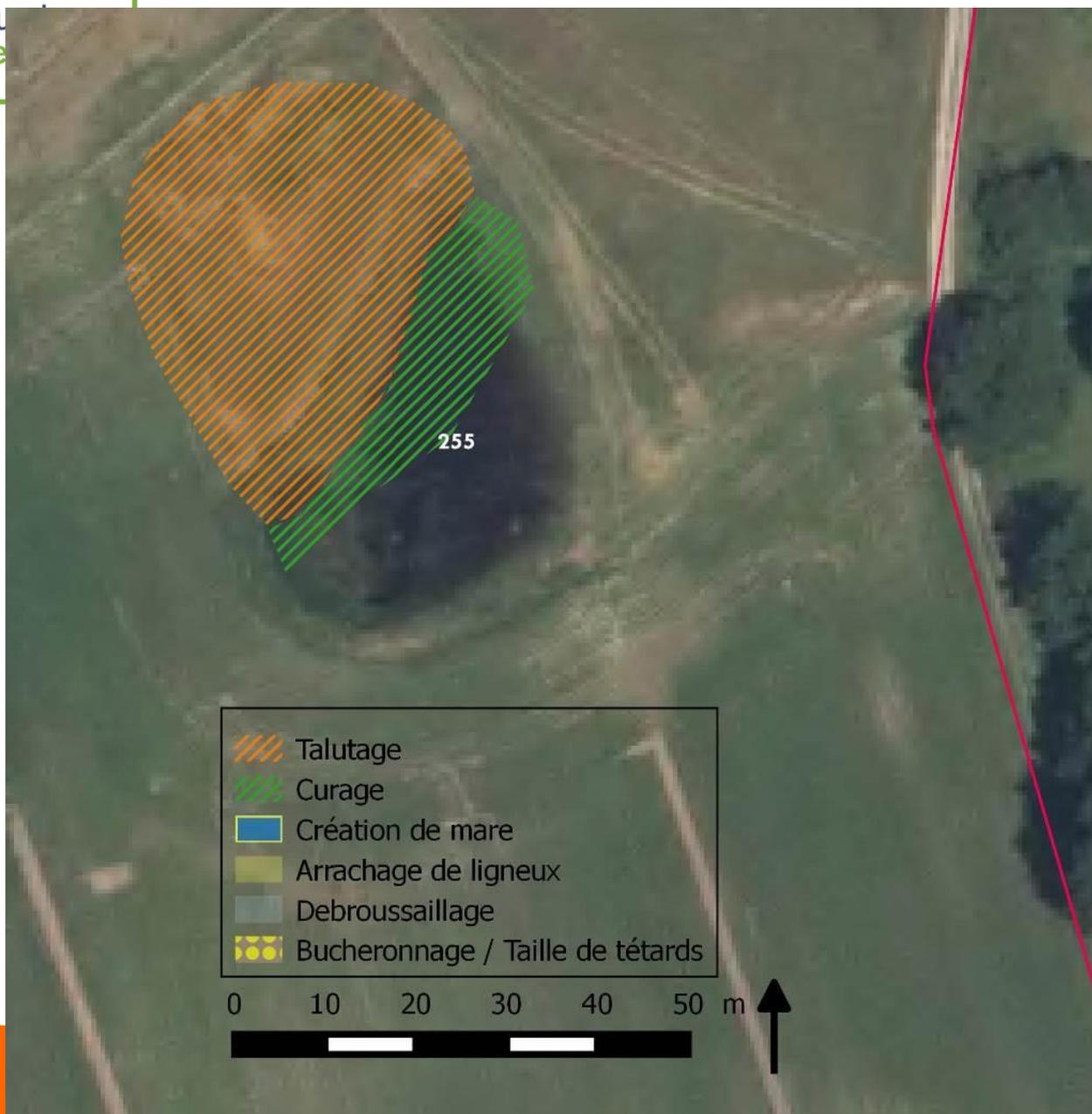




Entretien/Restauration de mares



Entretien/Restauration de mares



Entretien/Restauration de mares



Entretien/Restauration de mares



Règles de bienséance du chantier

- ➔ L'usage **d'engins légers**.
- ➔ **Lubrifiants et carburants écologiques**.
- ➔ **Piquetage** du circuit d'accès, de la zone de travail.
- ➔ La **circulation limitée** au maximum.
- ➔ **Risque EEE et pathogène** : Propreté irréprochable avec application d'une solution de Virkon® ou de F10® sur les engins, outils à main ainsi que tous les équipements en contact avec le sol et le milieu aquatique.
- ➔ **Risque de pollution** : Toutes opérations impliquant un fluide devront être effectuées hors site. La présence d'un bac de rétention ou d'un tapis absorbant est obligatoire.
- ➔ **Risque de perforation du plancher des mares** : Toute opération doit cesser dès l'arrivée des fouilles au plancher. Chantier suivi par le Cen, LNE et une personne de l'entreprise dédiée au suivi.



Règles de bienséance du chantier



Antonin Jourdas



Le SNP « Mares de Solon



Un enjeu national pour la protection du Pélobate brun

Le projet agricole de M. Piganiol

La régulation du sanglier et du ragondin

Les études de Loiret Nature Environnement

Un territoire protégé au cœur d'un réseau en cours de conventionnement

Des moyens à hauteur des enjeux



Le SNP « Mares de Solon

Un enjeu national pour la protection du Pélobate brun



Loiret
Nature
Environnement



La régulation du sanglier et du ragondin

Des moyens à hauteur des enjeux





UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

**Cette opération est cofinancée
par l'Union européenne.
L'Europe investit
dans les zones rurales.**

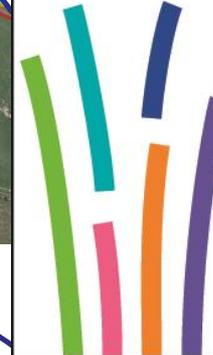
Pélobate brun



**Lc
du
d**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

CENTRE-VAL DE LOIRE

*Établissement pu
chargé du dévelo*



**é
lu
t**

**hauteur des
enjeux**



Règles de bienséance avant la visite



**BAIGNADE
INTERDITE**

